

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N° 17/206 /MMC/SG/DGCM
Portant octroi d'un permis d'exploitation semi-
mécanisée dénommé « V3 », situé dans le
Département de Gueguéré, Province du Ioba à la
société « SOCIETE DES MINES DU FASO
(SO.MI.F) SARL ». *Visa N° 633*

LE MINISTRE DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ;
- VU la loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre;
- VU le décret n°2017-075/PRES/PM du 20 février 2017, portant remaniement du Gouvernement;
- VU le décret n° 2016 – 027/PRES/PM /SGG – CM du 23 février 2016, portant organisation type des départements ministériels ;
- VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017, portant attributions des membres du Gouvernement;
- VU le décret n° 2017-221/ PRES/ PM/MEMC du 24 avril 2017, portant organisation du Ministère des Mines et des Carrières;
- VU le décret n° 2017 – 0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations;
- VU le décret n° 2017–023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières;
- VU l'Arrêté n°2017-000135/MMC/SG/DGCM du 07 septembre 2017 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n°2002/031/MCE/SG/DGMGC du 06/06/2002, portant définition du montant minimum de dépenses au km² ;
- VU l'arrêté n°2002-056/MCE/SG/DGMGC/ du 23 juillet 2002 portant définition des formes des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2002-057/MCE/SG/DGMGC/ du 23 juillet 2002 portant définition des types de repère des sommets des périmètres des titres miniers et des autorisations ;
- VU l'arrêté n°2002-058/MCE/SG/DGMGC/ du 28 juillet 2002 portant dispositions applicables à la publicité relative à la libération de terrains objets de titres miniers et d'autorisations ;
- VU l'arrêté n°2017-339/MEEVCC/CAB du 29 septembre 2017 portant émission d'avis conforme sur la faisabilité environnementale du projet d'exploitation aurifère semi-mécanisée dénommé «V3» dans la commune de Guéguéré, province du Ioba, région du Sud-Ouest, au profit de la SOMIF SARL ;
- VU la lettre n°017-0552/MMC/SG/DGCM du 13/10/2017 portant invite à payer des droits fixés à trois millions (3 000 000) francs CFA ;
- VU la quittance n°0313402 du 18 octobre 2017 de paiement effectif des droits fixes d'octroi ;
- VU la demande de la société « SOCIETE DES MINES DU FASO (SO.MI.F) SARL » enregistré au Cadastre Minier le 24 aout 2017.



